



ARTICLE 1: SOCIETE ORGANISATRICE

Le jeu est organisé par **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise un **jeu avec obligation d'achat** dans les supermarchés de l'enseigne LIDL situés sur le territoire français intitulé « **Voiture Mini** » le 24/12/2025 de 8h00 à 20h (ci-après dénommé le « **Jeu** ») accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après dénommée « **l'Application** »).

2.1 Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »).

2.2 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer au Jeu. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

2.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL le 24/12/2025 ;
2. Une fenêtre s'affiche automatiquement : l'utilisateur tape sur la boîte et reçoit un coupon (le coupon est disponible dans la section « Lidl Plus ») ;
3. Activer son coupon depuis la section « Lidl Plus » sur l'application pendant la période de validité du coupon ;
4. Se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine pendant ses heures d'ouvertures et pendant la date de validité du coupon, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), et acheter un ou plusieurs produits éligibles ;
5. Dès que les conditions d'achat liées au coupon sont satisfaites, le client participe automatiquement au tirage au sort pour tenter de gagner une Voiture de la marque Mini Cooper

En cas d'oubli d'activation du coupon ou de la présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse, il ne sera procédé à aucune régularisation.

ARTICLE 3 : MECANIQUE DE JEU

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : le Participant se connecte à l'application Lidl Plus, tape sur la boîte qui s'affiche et reçoit un coupon valable le 24 décembre uniquement. Il utilise le coupon conformément aux indications ci-dessus, et participe automatiquement au tirage au sort.

Exemple : le participant se connecte le 24 décembre à l'application Lidl Plus, il reçoit le coupon du jour. Ce même jour, il active son coupon et il se rend en supermarché pour réaliser ses achats avec les produits éligibles. Il scanne sa carte Lidl Plus lors de son passage en caisse, et dès que toutes les conditions liées au coupon sont satisfaites, le participant participe directement au tirage au sort.

ARTICLE 4 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort, à partir d'un fichier pseudonymisé, sera effectué au plus tard le 16/01/2025 afin de déterminer le gagnant.

Ce tirage au sort sera effectué par un Chef de Projet LIDL sous le contrôle de la SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg et ce dernier aura l'obligation de supprimer après le tirage au sort.

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris)

ARTICLE 5 : DOTATION MISE EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

La Société Organisatrice met en jeu la dotation suivante :

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
1	Voiture Mini Cooper C neuve, 8 CV fiscaux, essence, boîte de vitesse automatique, 3 portes, 4 places, couleur grise (ci-après la (Voiture »)	30 290€TTC
Soit un total de 1 dotation pour un montant total de 30 290€TTC		

Le Véhicule ne sera livré qu'une fois l'ensemble des formalités administratives obligatoires préalables à sa circulation sur route réalisées. Le véhicule sera livré au supermarché le plus proche du domicile du gagnant, au plus tard 12 mois après le tirage au sort, sous réserve des délais du constructeur automobile.

La création de la carte grise est à la charge de Lidl.

Le Gagnant est informé que le gain du véhicule entraine des coûts (notamment assurances, entretien ect ...) qui ne seront à sa charge.

La dotation n'est ni échangeable, ni transmissible, ni remboursable contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU** du règlement de Jeu.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Le gagnant sera informé individuellement de sa dotation et des modalités de remise du véhicule par la Société Organisatrice à l'adresse e-mail ou au numéro de téléphone mentionné dans leur compte Lidl Plus dans un délai de 14 jours à compter du tirage au sort. Les perdants ne seront pas informés.

Les gagnants devront fournir les éléments nécessaires à la remise du véhicule, sans réception dans un délai de 14 jours, le lot sera remis à un suppléant.

Le véhicule sera livré au supermarché le plus proche du domicile des gagnants, au plus tard 12 mois après le tirage au sort, sous réserve des délais du constructeur automobile.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité de remettre la dotation, si le gagnant ne transmet pas les informations nécessaires, si les informations sont erronées, ou s'il ne remplit pas les conditions de remise de la dotation.

ARTICLE 6: REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7: ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>

ARTICLE 8: CONTACTS

Pour toute question ou réclamation relative au Jeu et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?_
- Ou à l'adresse e-mail du service client : contact@lidl.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

10.1 Finalités et bases juridiques du traitement

En tant que responsable de traitement, la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition de la Société Organisatrice via l'Application, les données personnelles des Participants (voir **ARTICLE 10.3. DESTINATAIRE DES DONNEES**).

Ce traitement est basé sur l'acceptation par les Participants du présent règlement (relation contractuelle).

La Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement :

- Traitera les données personnelles collectées à des fins de gestion des réclamations et demandes de renseignements, conformément au règlement ou à son intérêt légitime.
- Pourra, si nécessaire, traiter les données personnelles collectées pour satisfaire à ses obligations légales.

Toutes les données personnelles des Participants collectées pour les strictes finalités énoncées ci-dessus, seront utilisées par la Société Organisatrice conformément aux dispositions du RGPD et à sa Politique de confidentialité accessible sur le site suivant : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true>

10.2 Données personnelles traitées

- Pour les Participants :
 - o Numéro d'identification Lidl Plus
- Pour les gagnants :
 - o Numéro d'identification
 - o Nom
 - o Prénom
 - o Numéro de téléphone
 - o Adresse e-mail
- Pour les réclamations :
 - o Nom

- o Prénom
- o Adresse e-mail
- o Adresse postale
- o Numéro de téléphone

10.3 Destinataire des données

Afin d'organiser le tirage au sort et la remise du lot au gagnant, Lidl Stiftung transfère à la Société Organisatrice les données à caractère personnel suivantes :

- Pour le tirage au sort : Numéro d'identification Lidl Plus
- Pour l'attribution du lot : Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone
- Pour les réclamations : Nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone

Le Commissaire de justice de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg est également destinataire des données des participants dans le cadre du tirage au sort.

10.4 Durée de conservation des données

Les données des Participants collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours à compter du tirage au sort le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu. En revanche, les données des gagnants seront conservées pendant un délai de 60 jours à compter du tirage au sort, le temps nécessaire à la remise des dotations.

10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsque cela est applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de la Société Organisatrice :

- En contactant notre Service Clients :
 - o par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - o ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
 - o ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - o ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent la contacter :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DU PARTICIPANT

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un événement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout vice touchant aux formalités administratives liés à l'immatriculation du véhicule ou au défaut d'assurance.

En outre, il appartient au Gagnant d'être titulaire du permis de conduire valable nécessaire à la conduite du Véhicule, et le cas échéant devra faire son affaire personnel de l'obtention d'un tel permis.

Enfin, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des éventuelles infractions au Code de la route qui pourraient être commises par le Gagnant ou tout autre personne prenant le contrôle du Véhicule.

ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement.

ARTICLE 13 : DEPÔT DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu est déposé auprès de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER,
Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.